

**Marché à Procédure Adaptée
VOYAGES 2018**

**CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES
&
REGLEMENT DE CONSULTATION**

Pouvoir adjudicateur : Collège Jean Jaurès à Gençay
Représenté par : Monsieur Eric DELAGE, Principal, Ordonnateur
Personne responsable du suivi des marchés : Madame Charlène POUSSARD, Gestionnaire

Date limite de remise des offres :
MERCREDI 8 NOVEMBRE 2017 – 17H00

Table des matières

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE	2
1. Définition de la prestation	2
2. Type de marché	2
3. Durée du marché	2
4. Publicité	2
ARTICLE 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	2
ARTICLE 3 : OFFRES ET CANDIDATURES	3
1. Dossier relatif à l’offre	3
2. Dossier relatif à la candidature	3
3. Adresse et modalités de dépôt des offres	3
4. Date et heure limite de dépôt des offres.....	3
5. Examen des offres et attribution du marché.....	3
6. Modalités d’attribution du marché	4
ARTICLE 4 : PRIX DES SEJOURS	4
1. Etablissement du prix	4
2. Contenu et forme du prix	4
ARTICLE 5 : EFFECTIFS.....	5
ARTICLE 6 : PAIEMENT.....	5
ARTICLE 7 : ANNULATION DU MARCHE	6
ARTICLE 8 : REGLEMENT DES LITIGES	6
ARTICLE 9 : DIVERS	6
ANNEXE 1 : VOYAGE Italie – Rome et Pompéi.....	7
ANNEXE 2 : VOYAGE Italie – Venise et Vérone	8
ANNEXE 3 : VOYAGE Espagne	9
ANNEXE 4 : ACTE D’ENGAGEMENT.....	10
ANNEXE 5 : DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE	11

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

1. Définition de la prestation

La consultation porte sur l'organisation de trois voyages scolaires aller-retour d'une durée comprise entre 6 et 7 jours selon les voyages :

- Italie (Rome et Pompéi), pour 57 élèves et 5 accompagnateurs, du dimanche 29 avril au samedi 5 mai 2018 ;
- Italie (Venise et Vérone), pour 25 élèves et 3 accompagnateurs, du dimanche 29 avril au vendredi 4 mai 2018 ;
- Espagne, pour 53 élèves et 4 accompagnateurs, du dimanche 29 avril au vendredi 4 mai 2018.

2. Type de marché

Ce marché est un Marché A Procédure Adaptée (MAPA) en application de l'article 30 du code du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 (alinéa n°8). Chaque candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le dernier cas, le candidat doit présenter une offre par lot. En cas de proposition pour plusieurs lots, un acte d'engagement est exigé pour chaque lot.

Le pouvoir adjudicateur retiendra un titulaire par lot. Plusieurs lots pourront être attribués à un même prestataire.

Ce marché se compose de 3 lots :

- Lot n°1 : Séjour en Italie (Rome et Pompéi) - cf annexe 1
- Lot n°2 : séjour en Italie (Venise et Vérone) – cf annexe 2
- Lot n°3 : séjour en Espagne - cf annexe 3

3. Durée du marché

Le MAPA ainsi que le présent règlement d'appel d'offres sont valables à partir de la date de notification du marché au titulaire jusqu'à la fin de l'exécution des prestations.

4. Publicité

Le présent marché fera l'objet de la publicité suivante : inscription sur le site de l'A.J.I. / : www.aji.fr

ARTICLE 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

- Le présent document et ses annexes valant Cahier des Clauses Particulières et Règlement de Consultation
- L'acte d'engagement – cf annexe 4
- Le devis détaillé

L'ensemble des documents seront paraphés et signés par le candidat.

Pour tout ce à quoi il n'a pas été dérogé au présent CCP, il sera fait application des dispositions prévues au cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics des fournitures et de services (CCAG/FCS).

ARTICLE 3 : OFFRES ET CANDIDATURES

1. Dossier relatif à l'offre

Le candidat doit fournir :

- L'acte d'engagement (en annexe 4)
- Un relevé d'identité bancaire ou postal

Les candidats sont invités à fournir toutes les documentations techniques complémentaires permettant d'apprécier au mieux la qualité des prestations et de justifier les variantes éventuellement proposées.

2. Dossier relatif à la candidature

Le candidat retenu doit fournir :

- Un formulaire K bis
- Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

3. Adresse et modalités de dépôt des offres

Les dossiers de réponse à la consultation, obligatoirement rédigés en langue française, doivent être transmis à l'établissement par email avec accusé de réception (permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception).

Ce mail aura pour objet « Consultation Voyages Scolaires 2018 » et sera envoyé à charlene.poussard@ac-poitiers.fr.

4. Date et heure limite de dépôt des offres

L'offre devra être parvenue avant le :

Mercredi 8 novembre 2017 – 17h00

Tout retard entraînera l'élimination du candidat.

5. Examen des offres et attribution du marché

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté et le dossier de l'offre ne sera pas ouvert.

Les offres non conformes à l'objet du marché seront éliminées.

Pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères pondérés comme suit :

1°) Le prix global	60%
2°) La qualité des prestations et services associés	40%

6. Modalités d'attribution du marché

L'unité d'attribution est le lot. L'offre la mieux classée est retenue.

Seuls les candidats retenus au terme du classement des offres devront produire, s'ils ne l'ont pas déjà fait dans lors de leur candidature, les documents demandés (extrait Kbis et attestation sur l'honneur).

Le candidat retenu devra être en mesure d'effectuer les prestations demandées dans le descriptif joint.

ARTICLE 4 : PRIX DES SEJOURS

1. Etablissement du prix

Le prix unitaire est établi pour un effectif de participants. Ce chiffre étant susceptible de subir des variations, le prix unitaire est recalculé, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'effectif réel, pour tenir compte des frais fixes incompressibles.

Le prix ne doit pas faire de distinction entre le tarif pour les accompagnateurs et les élèves, cependant, les deux doivent être différenciés sur les offres.

Le montant du marché résulte de l'application, à l'effectif réel des participants, du prix unitaire éventuellement recalculé comme formulé ci-dessus.

2. Contenu et forme du prix

Le prix des séjours devra comprendre :

- Le transport en autocar grand tourisme / train
- Les péages / frais de parking / transports sur place
- L'hébergement
- Les repas
- L'ensemble des visites (aucun paiement ne sera à faire sur place par les professeurs)
- La remise de liquidités aux accompagnateurs, ou aux élèves, pour menues dépenses ou autre usage est totalement interdite
- L'assurance annulation pour tous les participants (la démission ou le rapatriement d'un élève de l'établissement devra également être couvert par l'assurance annulation)
- Les prix indiqués sont les prix TTC fermes pour la durée du marché contenant l'ensemble des prestations indiquées dans les annexes et dans ce cahier des charges et ils comprennent tous les frais afférents à la prestation (aucun prix « à partir de » ne sera accepté). Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.
- Le prix total indiqué dans les devis ou les actes d'engagement devra s'adapter au nombre définitif de participants, communiqué avant une date butoir fixée par le prestataire

Les devis ne devront pas faire apparaître de gratuité pour les accompagnateurs. Ils devront obligatoirement être présentés à l'aide du document « Décomposition du prix global et forfaitaire » (DPGF) joint en annexe 5, datés et signés.

Le versement d'une somme forfaitaire par le voyageur pour la préparation du voyage au profit du chef de projet doit être écarté au bénéfice d'une diminution du coût du voyage réparti sur l'ensemble des participants.

ARTICLE 5 : EFFECTIFS

L'effectif maximum précisé dans les annexes pour chaque séjour sert de base à la consultation. L'EPL se réserve la possibilité de réduire le nombre de participants dans les conditions suivantes :

- Les modifications à la baisse de l'effectif sont possibles plus d'un mois avant le départ, sans autres conséquences que l'application des dispositions de l'article 3-1 ci-dessus.
- Les modifications à la baisse de l'effectif moins d'un mois avant le départ ne peuvent être effectuées que dans la limite de 15%.
Le dépassement de ce pourcentage est assimilé à une annulation partielle et donne lieu à une pénalité de 30% du prix unitaire HT par voyageur.
- Les modifications à la baisse moins de 8 jours avant le départ entraînent le versement au titulaire de la totalité des sommes prévues au marché et ce quel que soit le motif de la défection, sans préjudice de l'application des clauses de l'assurance annulation prévue dans les termes du marché.
- Tout remplacement d'un non partant est possible sauf désaccord motivé du titulaire.

ARTICLE 6 : PAIEMENT

Selon les règles de la comptabilité publique, le paiement se fera sur production de factures et le règlement s'effectuera par mandat administratif.

Des acomptes pourront être versés à l'entreprise titulaire du marché à hauteur de 70% du prix total par voyage TTC comme suit : un premier acompte de 30%, un second de 40% et le versement du solde ne pourra être effectué qu'après la réalisation de la prestation et au plus tard 30 jours après le retour des élèves, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée durant le séjour et que les conditions du présent cahier des clauses particulières et règlement de consultation aient été respectées.

Le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

ARTICLE 7 : ANNULATION DU MARCHE

Lorsque, avant le départ et en l'absence de faute de l'EPLÉ, le titulaire annule le voyage, il rembourse immédiatement l'intégralité des sommes déjà versées, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels celui-ci pourrait prétendre.

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements demandés conformément à l'article 55 du décret du 25 mars 2016.

ARTICLE 8 : REGLEMENT DES LITIGES

Les présents marchés étant des contrats administratifs, les litiges seront portés devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Il est formellement spécifié qu'en aucun cas ou pour quelque motif que ce soit les contestations qui pourraient survenir entre le collège Jean Jaurès et les titulaires des marchés ne pourront être invoquées par ces derniers comme cause de suspension, même momentanée, des prestations à effectuer.

ARTICLE 9 : DIVERS

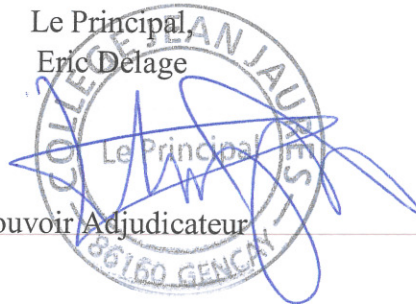
Les voyagistes candidats devront obligatoirement être agréés Education Nationale et en apporter la preuve.

Les entreprises de transport devront être en conformité avec l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié relatif aux réglementations sociales des transports ainsi qu'avec les règlements (CEE) n° 3820/85 et n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 relatif au temps de conduite et de repos.

A Gençay, le 18/10/2017

Le Principal,
Eric Delage

Pouvoir Adjudicateur



ANNEXE 1 : VOYAGE Italie – Rome et Pompéi

Programme	Jour 1 Dimanche	Jour 2 Lundi	Jour 3 Mardi	Jour 4 Mercredi	Jour 5 Jeudi	Jour 6 Vendredi	Jour 7 Samedi
Petit déjeuner		Arrivée à Rome à 8 h. : petit-déjeuner au restaurant (dans le devis)	Hôtel	Hôtel	Hôtel	Hôtel	Petit-déjeuner en cafétéria (dans le devis)
Matin	Départ en direction de l'Italie (9 h. collège) (Via Saint Michel de Maurienne)	La Rome antique Visite du Colisée, du Forum romain, Champ de Mars (lieu de l'assassinat de César)	Cinecittà Visite des studios de cinéma (décors de peplums) avec guide	Pompéi Visite de la cité antique figée depuis l'an 79 à la suite d'une éruption du Vésuve. Promenade dans les rues et découverte des villas, thermes, amphithéâtre, théâtres, palestres, ...	Ascension Vésuve Ascension jusqu'au cratère avec un guide : observation du phénomène volcanique et vue plongeante sur la baie de Pompéi.	La Rome baroque Promenade de places en places (Piazza Cavour, Piazza Navona, le Panthéon, la Fontaine de Trévi, la Piazza Venezia, ...)	Trajet
Déjeuner	Pique-nique parents	Déjeuner restaurant	Panier repas fourni par l'hôtel	Panier repas fourni par l'hôtel	Panier repas fourni par l'hôtel	Panier repas fourni par l'hôtel	Déjeuner en cafétéria (dans le devis)
Après-midi	Trajet	La Rome antique (suite) Place du Capitole (cf. les oies) Palatin et Circus Maximus	La Via Appia à bicyclette	Pompéi Suite de la visite	Villa Oplontis.	La Rome baroque et le Panthéon (suite)	Trajet
Dîner	Pique-nique parents	Hôtel (région de Rome)	Hôtel dans la région de Pompéi	Hôtel dans la région de Pompéi	Hôtel (région de Rome)	Dîner au restaurant	Arrivée à Gençay vers 20 h.
Soirée et nuit	Trajet (nuit dans le car)	Hôtel	Même hôtel pour le mardi et le mercredi	Même hôtel pour le mardi et le mercredi	Hôtel	Trajet et nuit dans le car	

NB : - les paniers repas devront être copieux car les élèves vont beaucoup marcher.
- le nombre maximum d'élève par chambre sera de 4.

ANNEXE 2 : VOYAGE Italie – Venise et Vérone

Bas les masques ! Itinéraire shakespearien de Venise à Vérone.

Jours 1 et 2, dimanche 29 avril- lundi 30 avril.

- Départ du collège en car jusqu'à la gare de Lyon, à Paris. (Pique-nique et petit-déjeuner préparés par les familles) Train Paris- Venise, arrivée vers 10h le lundi.
OU
- Trajet Poitiers- Venise en car pour 30 personnes, selon le coût. (Pique-nique et petit-déjeuner préparés par les familles)
- Installation en auberge de jeunesse (avec système de surveillance).
- **Jour 2 : Histoires sur Venise:** Circuit découverte de la ville le matin: quartier de Cannareggio jusqu'au quartier du Rialto. Déjeuner à Venise.
- Après-midi : Place Saint-Marc, la basilique Saint-Marc, le campanile, la tour de l'horloge, la piazzetta.
- Visites avec guide souhaitée.
- Dîner à l'auberge.

Jour 3, mardi 1er mai, Venise ou la belle masquée.

- Petit déjeuner à l'auberge.
- Matin: visite de l'atelier de fabrication de masques "Cà del Sol", théâtre de la Fenice, avec guide.
- Pique-nique pour le déjeuner, fourni par l'auberge.
- Après-midi: Parcours pédestre: le Palazzo Contarini et l'Escalier du Bovolo, le Campo Santo Stefano. Promenade jusqu'à la Douane de mer, et la basilique Santa Maria della Salute.
- Dîner à l'auberge.

Jour 4, mercredi 2 mai, Venise, artiste engagée.

- Petit déjeuner à l'auberge.
- Matin: visite du Palais des Doges, balade sur le Grand Canal en Vaporetto.
- Pique-nique pour le déjeuner, fourni par l'auberge.
- Après-midi: visite du Palais Venier dei Leoni.
- Dîner à l'auberge.

Jour 5, jeudi 3 mai, Histoires véronaises.

- Petit déjeuner à l'auberge.
- Journée à Vérone : Déplacement en train ou en car selon le transport initial choisi. *Visite de la vieille ville : sur les pas de Roméo et Juliette jusqu'au Castel san Pietro, pour aborder la légende de Rosamonde.*
- La Piazza Bra et les Arènes, panorama du castel San Pietro, la Piazza dei Signori et les Tombeaux des Scaligeri (ext), Piazza delle Erbe et la Torre dei Lamberti (ext).
- Pique-nique pour le déjeuner, fourni par l'auberge.
- Suite des visites avec la maison de Juliette (ext), le Castelvecchio (ext) et le Ponte Scaligero, visite de l'église San Zeno Maggiore.
- Dîner à Vérone.
- En fin de journée, départ pour Poitiers en car ou pour Paris en train, puis car jusqu'à Poitiers.
- Petit-déjeuner et déjeuner pris sur la route (compris dans le coût du séjour).

L'hébergement est souhaité en auberge de jeunesse ou à l'hôtel, et avec surveillance si possible.

Les petits déjeuners et les diners seront pris sur le lieu d'hébergement, des paniers repas seront nécessaires pour les déjeuners (copieux car les élèves marcheront beaucoup).

ANNEXE 3 : VOYAGE Espagne

Départ du Collège Jean Jaurès à Gençay, à 5h00. Gençay - Figueras 650 km

Déjeuner libre prévu par les participants et arrivée à Figueras vers 14h30.

Visite du Tématro-Museo Dali

Arrivée à l'hôtel sur la Costa del Maresme vers 19h00. Installation pour la nuit, dîner et logement.

LUNDI 30 AVRIL 2018

Petit déjeuner à l'hôtel.

MATIN : Visite du Musée du Barça et du stade de football Camp Nou et tour panoramique de la ville

Déjeuner panier-repas fourni par l'hôtel.

Barcelone - Alicante 540 km

Arrivée à Alicante vers 20h30

Installation, dîner et logement en famille.

MARDI 1 MAI

Petit déjeuner en famille.

MATIN : Visite guidée des sites de Illeta dels Banyets et de Lucentum. Continuation par la visite guidée du Musée Archéologique suivie d'un atelier pédagogique sur une partie de l'Histoire abordée par le musée :

Déjeuner panier-repas fourni par les familles.

APRES-MIDI : Découverte libre de la vieille ville d'Alicante. Visite libre du Château de Santa Barbara. Puis, promenade le long du port et temps libre sur la plage.

Dîner et logement en famille.

MERCREDI 2 MAI

Petit déjeuner en famille.

Journée libre consacrée à la rencontre avec les correspondants.

Déjeuner avec les correspondants

Dîner et logement en famille.

JEUDI 3 MAI

Petit déjeuner en famille.

Alicante - Valence 165 km Arrivée à Valence vers 11h00. Immobilisation obligatoire de l'autocar de 9h00

Découverte du complexe de la Cité des Arts et des Sciences à Valence. Visite du Musée des Sciences et séance à l'Hemisferic et visite de l'Océanografic

Déjeuner panier-repas fourni par les familles.

Dîner au restaurant.

Départ pour la France via Saragosse vers 20h30.

Valence - Gençay 990 km

VENDREDI 4 MAI

Petit déjeuner en cours de route (compris dans l'offre). Arrivée à Gençay vers 12h00.

NB : les paniers repas devront être copieux car les élèves vont beaucoup marcher.

ANNEXE 4 : ACTE D'ENGAGEMENT
Relatif au MAPA des voyages programmés pour 2018

Identification de l'acheteur :

Collège Jean Jaurès
 19, rue des Plantes
 86160 Gençay
 Téléphone : 05.49.59.59.84
 Fax : 05.49.53.40.92
 Email: ce.0860016a@ac-poitiers.fr

■ Signataire du marché :
 M. DELAGE Eric, Principal du Collège Jean Jaurès

■ Personne habilitée à donner les renseignements :
 Mme POUSSARD Charlène, gestionnaire
 Tél : 05.49.59.59.84 – Fax : 05.49.53.40.92
 –
 Email : charlene.poussard@ac-poitiers.fr

■ Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire :
 Mme CAPRON Violaine
 Lycée Professionnel les Terres Rouges –
 Rue Jean Moulin – 86400 CIVRAY
 Tél : 05.45.87.04.50

L'acheteur s'engage à recourir aux services du candidat retenu conformément au cahier des clauses particulières établi pour ce MAPA.

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du cahier des charges, le titulaire du marché, _____, domicilié à l'adresse suivante : _____ s'engage à procurer au collège l'ensemble des prestations figurant dans le cahier des clauses particulières et dans sa proposition au tarif indiqué dans le tableau ci-dessous.

LOT	Nombre de participants ¹	MONTANT HT	MONTANT TTC
Lot 1 : Voyage Italie – Rome et Pompéi	58		
Lot 2 : Voyage Italie – Venise et Vérone	25		
Lot 3 : Voyage en Espagne	53		

¹Nombre maximal indiqué dans le cahier des clauses particulières.

Pour l' Acheteur , le pouvoir adjudicateur, M. Eric Delage, principal, dûment autorisé par le conseil d'administration	Pour le Titulaire ,
A Gençay, le novembre 2017	A , le 2017

**ANNEXE 5 : DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE
(D.P.G.F.)**

Nombre d'élèves :
Nombre d'accompagnateurs :

VOYAGE SCOLAIRE 2017-2018 (Préciser le lot :)		
DESIGNATION DES PRESTATIONS	PRIX TOTAL TTC	PRIX TTC/Participant
<u>TRANSPORT</u> (préciser les modalités : car, train, avion, ...)		
<u>HEBERGEMENT</u> (préciser le type d'hébergement, la situation géographique, ...)		
<u>RESTAURATION</u> (préciser les modalités : pension complète, 1/2 pension, repas supplémentaires, ...)		
<u>VISITES</u> (préciser lesquelles, le lieu, la date, ...)		
<u>ASSURANCES ANNULATION</u> (préciser les conditions, ...)		
TOTAUX		

Cachet et signature du responsable habilité